

Les permanences juridiques **GRATUITES** au Tribunal de grande instance de Toulouse

2, allées Jules Guesde - 31068 TOULOUSE cedex 7
Tél. : 05 61 33 70 00

LES CONSULTATIONS GRATUITES DES PROFESSIONNELS DU DROIT

> Pour toutes questions relatives
au droit de la famille

AVOCATS

(divorce, séparation, autorité parentale, droit de
visite...)

Tous les mardis matin et vendredis matin,
sans rendez-vous, de 8 h 30 à 12 h 30, salle D 066.

NOTAIRES

(conséquences financières de la séparation,
du divorce...)

Tous les 2^{ème} lundis du mois, sur rendez-vous,
de 9 h à 12 h, au 05 62 73 58 68, salle D 066.

L'accueil
du tribunal
de grande instance
vous orientera
vers la salle.

www.cdad-hautegaronne.justice.fr



CDAD
Conseil Départemental
de l'Accès au Droit
de la Haute-Garonne

LES PERMANENCES GRATUITES DE MÉDIATEURS FAMILIAUX ET DU BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES

MÉDIATEURS FAMILIAUX

> PERMANENCES D'INFORMATION GRATUITES SUR LA MÉDIATION FAMILIALE

Tous les mardis matin,
sans rendez-vous de 9 h à 12 h 30, salle B 038.

LE BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES

> PERMANENCES GRATUITES AUX FINS D'ASSURER L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES

Tous les jours, sans rendez-vous, de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h, au 05 61 33 75 42, salle B 025.

Pour toutes informations sur les autres permanences des professionnels du droit, à Toulouse et hors Toulouse, vous reporter au dépliant **Une question juridique ?** disponible à l'accueil du Tribunal de grande instance de Toulouse ou au CDAD de la Haute-Garonne, situé dans les locaux du Tribunal de grande instance.

Ce dépliant et celui concernant les services gratuits dans les Maisons de justice et du droit, sont téléchargeables sur le site :

www.cdad-hautegaronne.justice.fr